



PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET DE PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS

Avis d'enquête publique

Par arrêté n° 2026-386 du 13/05/2026, le Président de la Communauté de Communes Lieuvain Pays d'Auge a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de Plan d'Urbanisme Intercommunal et le projet de Périmètres Délimités des Abords.

À cet effet, une commission d'enquête a été désignée par le Tribunal Administratif.

L'enquête sera ouverte dans les mairies des communes membres de la CCLPA **du 15/06/2026 au 17/07/2026 à 17h00**, aux jours et horaires habituels d'ouverture des mairies.

La commission d'enquête recevra le public lors des permanences suivantes :

Lundi 15 juin 2026 : Mairie de Thiberville, de 9h00 à 12h00.

Mercredi 17 juin 2026 : Mairie de Saint-Georges-du-Vièvre, de 14h30 à 17h30.

Samedi 20 juin 2026 : Mairie d'Épaignes, de 9h00 à 12h00.

Lundi 22 juin 2026 : Mairie de Cormeilles, de 14h00 à 17h00.

Jeudi 25 juin 2026 : Mairie de Lieurey, de 9h00 à 12h00.

Vendredi 3 juillet 2026 : Mairie de Saint-Georges-du-Vièvre, de 9h00 à 12h00.

Samedi 4 juillet 2026 : Mairie de Saint-Aubin-de-Scellon, de 9h00 à 12h00.

Lundi 6 juillet 2026 : Mairie d'Épaignes, de 14h00 à 17h00.

Jeudi 9 juillet 2026 : Mairie de Cormeilles, de 9h00 à 12h00.

Vendredi 10 juillet 2026 : Ancienne mairie de Saint-Germain-la-Campagne, de 15h00 à 18h00.

Mercredi 15 juillet 2026 : Mairie de Lieurey, de 9h00 à 12h00.

Vendredi 17 juillet 2026 : Mairie de Thiberville, de 14h00 à 17h00.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal accompagné des avis rendus par les personnes publiques associées et consultées sur ce projet, ainsi que le projet de Périmètres Délimités des Abords seront accessibles au public, sous format papier dans l'ensemble des mairies de la Communauté de Communes Lieuvain Pays d'Auge.

Ils seront également disponibles sur les sites internet suivants : <https://www.lieuvinpaysdauge.fr/vivre-en-lieu-vin-pays-dauge/plui>, ainsi qu'à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/7371>.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignant sur un des registres d'enquête coté et paraphé par la commission d'enquête et déposé dans les mairies des communes membres de la Communauté de Communes Lieuvain Pays d'Auge ;

- soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le Président de la Commission d'enquête à l'adresse suivante : Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge – Commission d'enquête publique – 27 Rue de Lisieux, 27230 THIBERVILLE ;
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-7371@registre-dematerialise.fr ;
- soit en les consignant sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7371>.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public en version papier en mairie de Thiberville (siège de l'enquête) aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que par voie dématérialisée sur le site internet de la Communauté de communes.

Le Président